

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins des policiers et policières

Jeudi, 21 avril 2022, 10 h



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante :
www.desjardins.com/caisse-police

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en mode virtuel. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront voter séance tenante sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée. À noter que la votation s'effectuera à même votre session sécurisée Accès D, à l'exception de la votation pour l'élection des membres du conseil d'administration qui s'effectuera en différé par le biais d'un système de votation distinct.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2021
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse*
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance des propositions sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- statuer sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles ainsi que sur le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu
- voter pour élire des membres du conseil d'administration

Modifications au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur des modifications du *Règlement intérieur de la Caisse* (RIC) visant à :

- **Ajouter l'article 3.2** « Développement des affaires » qui prévoit que la Caisse a à son emploi des policiers dégagés de divers corps de police pour assurer son développement des affaires et qu'ils sont tenus de démissionner avant de poser leur candidature à un poste électif ou non d'une autre organisation ou organisme regroupant des policiers et policières.
- **Modifier l'article 6.1** de manière à prévoir une nouvelle condition d'éligibilité au conseil d'administration de la Caisse, soit de n'avoir jamais commis de manquement déontologique grave auprès d'une entité du Mouvement Desjardins de l'avis du conseil d'administration. Cette modification deviendra inapplicable et sera retirée du RIC dès l'adoption (incluant la révision) d'un encadrement de la Fédération qui aurait pour effet de permettre au conseil d'administration de rejeter une candidature en raison d'un tel manquement déontologique.
- **Modifier l'article 6.8.2** afin de prévoir qu'un administrateur qui se porte candidat à un poste électif ou non d'une autre organisation et/ou un organisme regroupant des policiers et policières est tenu de démissionner avant de poser sa candidature.
- **Ajouter l'article 6.8.3** afin de prévoir qu'un administrateur qui se porte candidat à un poste rémunéré à la Caisse est tenu de démissionner avant de poser sa candidature.

Les modifications prendront effet dès leur adoption. Les membres peuvent obtenir une copie des modifications proposées en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



Élection au conseil d'administration

5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 11 février 2022 à 15 h.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

Groupe 1 : Montréal		Groupe 2 : Sûreté du Québec	Groupe 3 : Autres municipalités
Policier retraité 1 poste élu par acclamation	Policier actif ou retraité 2 postes Votation en différée	Policier actif ou retraité – Région Ouest 1 poste Votation en différée	Policier actif 1 poste élu par acclamation
DESROCHERS, Mario	AUDET, Louis	MÉTIVIER, Éric	HARVEY, Serge
	CÔTÉ, Pascal	ST-MARTIN, Nicholas	
	OLIVIER, Clive		

Systeme de votation distinct

Puisque les personnes candidates à un poste au conseil d'administration doivent être élues uniquement par les membres des groupes qu'elles représentent, seuls les membres faisant partie du groupe 1 (Montréal) et du groupe 2 (Sûreté du Québec) pourront voter pour l'élection des administrateurs de leur groupe respectif par le biais d'un système de votation distinct.

Demande d'accès à la plate-forme de votation

Les policiers et policières actifs et retraités de Montréal (SPVM) et leurs conjoint(e)s survivant(e)s sont invité(e)s à communiquer directement avec Monsieur Francis Gagné avant le 25 avril, 15 h, au 1 877 847-1004, poste 772 3719, afin de s'authentifier et obtenir un code unique permettant de voter pour l'élection des administrateurs après la diffusion de l'assemblée.

Les policiers et policières actifs et retraités de la Sûreté du Québec et leurs conjoint(e)s survivant(e)s sont invité(e)s à communiquer directement avec Monsieur Michel Boutin avant le 25 avril, 15 h, au 1 877 847-1004, poste 772 2283, afin de s'authentifier et obtenir un code unique permettant de voter pour l'élection des administrateurs après la diffusion de l'assemblée.

Ces membres pourront ensuite accéder au système de votation sur le [site internet sécurisé](#)¹. La période de votation sera ouverte du 22 avril (00 h 00 am) au 25 avril (11 h 59 pm).

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisse-police ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale annuelle et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2021 ainsi que le rapport annuel 2021.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 25 mars 2022
Serge Harvey, secrétaire

 **Desjardins**
Caisse des policiers et policières



¹ <https://form-eu.123formbuilder.com/51753/>